

**Décision de la Maire N° 2025-08**

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature du Bail de location du logement communal, situé 04 rue des Bleuets, avec Mme Brigitte MARTINEZ**La Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE**Article 1^{er} :** La signature du Bail de location du logement communal nu, situé 04 rue des Bleuets, avec **Mme Brigitte MARTINEZ** :

- À compter du 22/08/2025
- Pour une durée de 3 ans reconduite tacitement
- Loyer mensuel : 624,06 € hors charges, révisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (3^e trimestre de l'année N-1) publié par l'INSEE,
- Caution : 624,06 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 025-212500482-20250822-DECISION202508-CC



Fait à Bavans le 22/08/2025

**La Maire,
Sophie RADREAU**

Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30/09/2025
Publiée sur site internet le : 01/10/2025

**Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS**

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr